



SAINT-MARTIN-DE-CRAU  
P R O V E N C E

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

**Séance du 14 DECEMBRE 2023**

*L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
M. LAUFRAY Christophe – Maire de la commune*

**Présents :** Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – MISTRAL Hervé – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – VINCENTELLI Geneviève – FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – BOUALEM Sofiane – VARELA Nicolas – ISNARD Robert – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy – BESANÇON Julien

**Absent(s) excusé(s) avec pouvoir :** Mmes CHAPUT Ghislaine – BOUYA Corine

**Absent(s) excusé(s) :** /

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

**N°129/23 - Autorisation de signature de l'appel d'offres pour les travaux d'entretien courant de la voirie et des réseaux et travaux annexes**

**Rapporteur : M. JACQUOT**

Le marché n°19AO-23 concernant la réalisation des travaux d'entretien courant de la voirie et des réseaux, ainsi que la réalisation de travaux annexes, arrive à expiration le

31 décembre prochain. Il a donc été procédé à une remise en concurrence sous la forme d'un accord cadre à bons de commande passé sur une période initiale de 12 mois, puis tacitement reconductible 3 fois 12 mois. Cet accord cadre attribué à un seul opérateur porte sur un minimum de 500 000 € HT et un maximum de 2 500 000 € HT par période. Par ailleurs, il a été intégré à cet accord cadre une clause d'insertion sociale.

Au terme du délai de mise en concurrence, trois offres ont été reçues dans les temps et analysées.

La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 1er décembre dernier, a classé lesdites offres suivant les critères de jugement pondérés précisés dans le règlement de la consultation (prix 55%, valeur technique 40% et critère social 5%) et a attribué l'accord cadre à l'entreprise BRAJA VESIGNE, domiciliée au 21 avenue Frédéric Mistral, BP 50071, 84102 ORANGE Cedex, qui a été classée en première position.

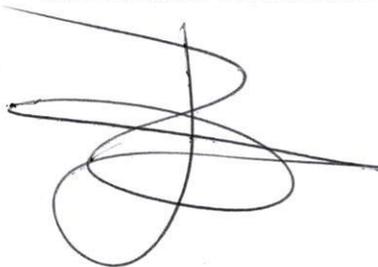
Par conséquent, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer le présent accord cadre à bons de commande ainsi que tout document se rapportant à son exécution avec l'entreprise BRAJA VESIGNE, domiciliée au 21 avenue Frédéric Mistral, BP 50071, 84102 ORANGE Cedex.

Oùï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre la Présidente et le Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 14 décembre 2023.

Christophe LAUFRAY  
Le Maire  
Le Président de séance



Martine AMSELEM  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance

